

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-201 DU 31 MAI 2010  
Chargeant Monsieur Grégoire AKOFODJI,  
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de  
la Pêche de l'intérim de Monsieur Idriss L.  
DAOUDA, Ministre de l'Economie et des  
Finances pour compter du mercredi 19 au  
jeudi 20 mai 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République  
du Bénin

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du  
Gouvernement ;

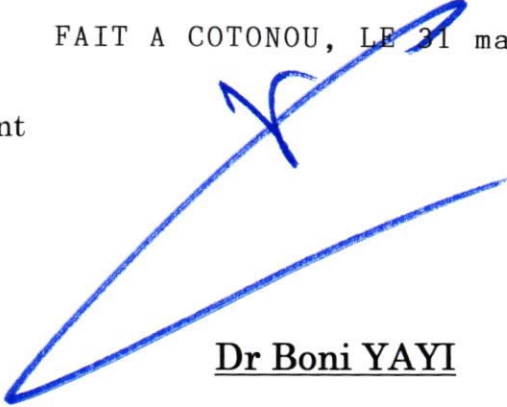
DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Pendant l'absence de Monsieur Idriss L. DAOUDA, Ministre de  
l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur Grégoire  
AKOFODJI, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du  
mercredi 19 au jeudi 20 mars 2010

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 31 mai 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTRES 30 JO 1